

Miscellanea

Lettres de Benoît XIII pour les prémontrés (1394-1395).

Le premier tome des *Lettres de Benoît XIII*, dont la publication fut soignée par Mme Jeannine Paye-Bourgeois, vient de paraître¹⁾. Il contient les registres de 780 rescrits expédiés par la chancellerie avignonnaise de Pedro de Luna, l'anti-pape Benoît XIII, au cours de la première année de son pontificat (12 octobre 1394-10 octobre 1395).

En parcourant les deux tomes des lettres²⁾ et le recueil des suppliques englobant les 29 ans du «pontificat» de Benoît XIII³⁾, il ressort que les rapports des prémontrés avec ce pape avignonnais furent très limités. Ils se situent au début du pontificat, alors que le nouvel élu fit expédier les dossiers qui s'étaient entassés au cours des dernières années du règne de Clément VII. La chancellerie d'Avignon réussit à produire entre le 12 octobre 1394 et le 31 octobre suivant, 587 rescrits, soit une moyenne de 30 par jour, alors qu'on n'arrive qu'à 24 lettres pour tout le mois de novembre⁴⁾.

La publication de Mme Paye fournit, toutefois, des renseignements utiles que nous signalons ci-après, parce qu'ils peuvent aider à combler quelques lacunes.

Saint-Michel d'Anvers

Le 30 septembre 1375, Pierre Breem, abbé de Saint-Michel d'Anvers (1390-1413), conjointement avec l'abbé de Saint-Jean-des-Monts près de Théroouanne et le doyen de l'église de Tournai, fut nommé, pour une

¹⁾ *Lettres de Benoît XIII (1394-1422)*, tom. I (1394-1395). Textes et analyses publiés par Jeannine PAYE-BOURGEOIS (*Analecta Vaticano-Belgica*, XXXI, *Documents relatifs au Grand Schisme*, tom. IV), Bruxelles-Rome, 1983, 470 pp. (cité PAYE).

²⁾ *Lettres de Benoît XIII (1394-1422)*, tom. II (1395-1422). Textes et analyses publiés par Marie-Jeanne TITS-DIEUAIDE (*Analecta Vaticano-Belgica*, XIX, *Documents relatifs au Grand Schisme*, tom. V), Bruxelles-Rome, 1960, XLVIII-320 pp.

³⁾ *Suppliques de Benoît XIII (1394-1422)*, 1^{re} partie. Textes et analyses publiés par Pervenche BRIEGLEB et Arlette LARET-KAYSER (*Analecta Vaticano-Belgica*, XXVI, *Documents relatifs au Grand Schisme*, tom. VI) Bruxelles-Rome, 1973, 834 pp.

⁴⁾ PAYE, p. 5.

période vingt ans, juge des causes regardant le prévôt, le doyen, le chapitre et les employés de l'église Saint-Donatien à Bruges⁵).

Pour la période d'avant 1600, l'obituaire de l'abbaye Saint-Michel présente plusieurs lacunes⁶). La lettre *Rationi congruit* du 12 octobre 1394⁷), contient les noms d'un nombre de religieux peu connus jusqu'ici. C'est pourquoi nous reproduisons la liste telle qu'elle se trouve dans la lettre mentionnée, où Benoît XIII fait exécuter l'indult par lequel son prédécesseur accorda une indulgence plénière *in articulo mortis*.

*Petrus Breem, abbé*⁸), *Joannes de Candout, prieur*⁹), *Ramaldus de Serto, sous-prieur, Egidius Fabiani*¹⁰), *Jacobus de Zancwiete, Nicolaus Cauwe, Arnoldus de Lare, Henricus Borne, Arnoldus de Halderinau, Henricus de Vivario, Franco de Lare, Willelmus Damman, Willelmus Wanderiwes, Laurentius de Ympeghem, Paulus Oste*¹¹), *Henricus Sulle*¹²), *Joannes Herman*¹³), *Joannes de Turnout*¹⁴), *Joannes Zigerii, Petrus Paridani*¹⁵), *Hermanus de Puteo*.

Licques

Le début de l'abbatit de Gilles du Bilch n'a pas été fixé d'une façon satisfaisante: on le situe entre 1407 et 1420¹⁶). Or, selon les registres d'Avignon, Gilles fut pourvu du bénéfice abbatial de l'abbaye norbertine de Licques le 29 janvier 1395, par la bulle *Studium circa* expédiée le 11

⁵) *Reg. Av.* 296, fol. 139, PAYE, N° 773, p. 365.

⁶) Voir P.J. GOETSCHALCKX, *Obituarium van Sint-Michiel der Orde van Premonstretre te Antwerpen*, dans *Bijdragen tot de geschiedenis bijzonderlijk van het aloude hertogdom Brabant*, I, 1902, p. 421. Nous renvoyons à l'édition de l'obituaire: *Obituarium Ecclesiae Sancti Michaëlis Antwerpiae*, dans: *Verzameling der graf- en gedenkschriften van de provincie Antwerpen*, Deel 4: *Antwerpen: Abdijen en kloosters*, le afdeling, Anvers, 1859, pp. 133-166.

⁷) *Reg. Av.*, 296, fol. 155 v°, PAYE, n° 6, p. 9.

⁸) La commémoration de l'abbé Pierre Breem (ou Braem) se trouve au 22 avril (1413), *Obituarium*, p. 145.

⁹) *Obituarium* p. 148 où il est appelé de Coten († 11 juillet 1403).

¹⁰) Egidio Fabiani, *Obituarium*, p. 139 († 5 mars).

¹¹) Paul Osse, *prior et pastor in Meira*, † 12 novembre 1420, *Obituarium*, p. 158.

¹²) Henricus Sullen, *sacerdos* † 8 mai 1420, *Obituarium*, p. 144.

¹³) Joannes Hermans, *conversus*, † 22 juillet 1420, *Obituarium*, p. 149.

¹⁴) Joannes Turenhout, *funerarius et portarius*, 8 août 1440, *Obituarium*, p. 150.

¹⁵) Petrus Paridani, *pastor in Merxplas*, † 13 novembre 1420, *Obituarium*, p. 158.

¹⁶) Voir N. BACKMUND, *Monasticon Praemonstratense*, II, p. 416, qui reproduit une liste d'abbés dressée par J.F. ROSE, *Notice historique sur l'ancienne abbaye de Licques*, Boulogne, 1882.

février suivant¹⁷). Il prit la succession d'un abbé, appelé Jean, qui vint de mourir. Par la bulle *Cum nos pridem* du 29 janvier 1395¹⁸), l'abbé Gilles fut autorisé à se faire bénir par tout évêque catholique vivant en communion avec le Saint Siège.

Ces données permettraient, éventuellement, une plus grande précision en fixant les limites de l'abbatiai de Gilles, surtout en rapport avec les trois abbés, appelés Jean, dont la succession n'est établie que très approximativement.

Furnes

Jean de Banghelm, chanoine prémontré de l'abbaye Saint-Nicolas de Furnes, fut nommé curé de l'église paroissiale Saint-Nicolas, place devenue vacante par la libre renonciation du dit bénéfice par Beauduin Stare entre les mains de l'abbé Jean¹⁹).

Tongerlo: Le patronage de l'église Saint-Servais de Herselt.

Parmi les lettres de Benoît XIII, il y en a deux — dont nous parlerons plus loin — qui se rapportent au droit de patronage de l'église paroissiale à Herselt, droit qui fut confié à l'abbé et la communauté de Tongerlo par Pierre de Clermont, évêque de Cambrai, le 8 octobre 1365²⁰). Ce droit avait été lésé par la provision, commandée par Clément VII, de cette église paroissiale en faveur d'un prêtre liégeois, Henri Basse, partisan du pape avignonnais. Il s'ensuivit un litige qui traîna pendant plusieurs années.

M.A. Erens a essayé jadis une reconstruction de ce procès, en partant surtout des sources d'archives de l'abbaye de Tongerlo²¹). Ses considérations et ses conclusions ont besoin d'une retouche, qu'on peut donner grâce à la publication des regestes des suppliques et des lettres du pontificat de Clément VII et de Benoît XIII.

Signalons, tout d'abord, que H. Nelis²²) et J. Paye-Bour-

¹⁷) *Reg. Av.* 280, fol. 45-46r, PAYE, n° 645, p. 311.

¹⁸) *Reg. Av.* 281, fol. 15r°, PAYE, n° 646, p. 311.

¹⁹) *Reg. Av.* 281, fol. 284, PAYE, n° 686, p. 328. Il s'agit probablement de l'abbé Jean II Vaughelin, voir N. HUYGHEBAERT et H. ANECA, *Abbaye S. Nicolas de Furnes*, dans *Monasticon belge*, t. III, *Flandre Occidentale*, IIIe vol., Liège, 1974, p. 611.

²⁰) Original: Archives de l'abbaye de Tongerlo (cité: AAT), Chartes, n° 780.

²¹) M.A. ERENS, *Herselt in de schaduw van Avignon*, dans *Miscellanea historica in honorem Alberti De Meyer*, Louvain, 1946, t. II, p. 704-709.

²²) *Suppliques et lettres de Clément VII (1379-1394)* publiés par H. NELIS (*Analecta-*

geois²³) n'ont pu éviter le piège tendu par l'orthographe ancien du nom de la commune en question: «Hersele» ou «Hersselle», écrit selon la prononciation locale des habitants, n'indique pas la commune de Herzele, située en Flandre Orientale, mais bien le village de Herselt, province d'Anvers, aux environs de l'abbaye de Tongerlo²⁴).

En vertu du droit qui lui avait été conféré, l'abbé de Tongerlo avait présenté aux autorités diocésaines compétentes, successivement trois de ses religieux, à savoir Guillaume de Tirlemont, Pierre Moelyaert²⁵) et enfin Jean Winter²⁶). Ce dernier était curé à Herselt au moment où commencèrent les revendications de Henri Basse. Ce fut, selon M.A. Erens, aux alentours de 1175²⁷). A moins qu'il ne s'agisse d'une faute d'imprimerie, cette date nous semble en contradiction avec les affirmations des religieux de Tongerlo: ils possèdent le droit de patronage sur le bénéfice de Herselt «depuis une vingtaine d'années»²⁸). Il y a, ensuite, les témoignages contenus dans les documents de la chancellerie papale.

Dans une supplique du 26 décembre 1383, Henri Basse se plaint d'avoir été chassé du diocèse de Liège et d'être privé des bénéfices qu'il y détenait. Il demande d'être dédommagé de cette perte subie à cause de sa

Vaticano-Belgica, XIII, *Documents relatifs au Grand Schisme*, tom. III), Rome, 1934, p. 833.

²³) PAYE, p. 412.

²⁴) Il aurait suffi de consulter Chan. E. REUSENS, *Pouillé de l'ancien diocèse de Cambrai*, Louvain, 1900, p. 174. Dans le manuscrit publié par le chanoine Reusens, M3 et M4 de la dernière moitié du XVe siècle, le patronage de l'abbaye de Tongerlo sur la paroisse Saint-Servais de Herselt apparaît par ces mots: «nunc abbas loci de Tongerlo».

²⁵) Sur Pierre Moelyaert voir *Necrologium Ecclesiae B.M.V. de Tongerlo*, ed. W. VAN SPILBEECK, Tongerlo, 1911, p. 197.

Fl. PRIMIS, *Album pastorum Campinae*, Anvers, 1952, p. 142 reproduit une liste de curés de Herselt publiée par M.A. ERENS dans *De Zuiderkempem*, VIII, 1939, p. 104-113. Il n'y insère pas les noms de Guillaume de Tirlemont ou de Pierre Moelyart bien que les témoignages rassemblés lors du procès contre Henri Basse mentionnent explicitement leurs noms (AAT, Liasse Herselt, III, n° 1). En 1386 Guillaume de Tirlemont était encore en vie, tandis que Pierre Moelyart, qui était curé à Vissenaken avant d'être transféré à Herselt, était déjà décédé.

²⁶) Jean Winter, natif de Malines, était curé de Oevel au moment de sa nomination à Herselt. L'abbé Jean Brief de Grave le présenta à l'archidiacre d'Anvers, Jacques Mazoern, qui confia à Jean Winter la *cura animarum* le 8 juillet 1378. Le 13 juillet suivant, Jean Pistoris, doyen d'Anvers, atteste l'installation de Winter à Herselt. (AAT, Liasse Herselt, III, n° 1). Le nom de Jean Winter se retrouve dans une liste: *Index secundus eorum pastorum quorum annus obitualis hactenus inventus non est* (AAT, n° 9 C 3). Le 22 septembre y est indiqué comme le jour de son décès, date qui fut insérée dans l'obituaire de Tongerlo (*Necrologium*, p. 190).

²⁷) M.A. ERENS, *art. cit.*, p. 705.

²⁸) Benoît XIII, bulle *Hiis que*, 1385, 11 juillet (AAT, Chartes, n° 914).

loyauté envers Clément VII, par la provision, en sa faveur, de la cure de Herselt devenue vacante par le décès de Jean «de Hersele»²⁹⁾.

Le 30 janvier 1384, il renouvelle sa demande³⁰⁾, qui, cette fois, fut suivie d'une réaction positive: le 17 février 1384, le pape charge l'archidiacre du Hainaut et l'*officialis* de Cambrai de mettre Henri Basse en possession du bénéfice paroissial de Herselt, vacant par le décès *extra Romanam curiam* de Jean «de Haenaেকে»³¹⁾. L'abbé de Tongerlo proteste et revendique son droit. Dans la bulle *Hiis que*, du 11 juin 1385³²⁾, Clément VII ratifie la cession du droit de patronage faite par l'évêque de Cambrai et signale, dans la *narratio* du document, que Henri Basse n'avait fait aucune mention de l'union du bénéfice de Herselt à l'abbaye de Tongerlo, au contraire, il avait mis en relief qu'il s'agissait d'une cure qu'on avait l'habitude de confier à des clercs séculiers. A l'instance du suppliant liégeois le pape avait dû ordonner une enquête concernant le bien-fondé de la cession du droit de patronage à Tongerlo, enquête dont il avait chargé maître Helya de Esgallo «sacrista ecclesiae Regensis»³³⁾.

M.A. Erens en arrive à la conclusion que l'affaire fut terminée à l'avantage de l'abbaye de Tongerlo, par une sentence arbitrale du 5 août 1386, arrêtée par la cour de Cambrai³⁴⁾.

Toutefois, aux termes d'une supplique, daté le 28 septembre 1387³⁵⁾, il ressort que Henri Basse, en demandant la provision de l'église paroissiale de Gorsum (Saint-Trond), a l'intention de garder les bénéfices dont il était déjà titulaire, parmi lesquels: «parochialis ecclesia de Hersele, supra qua litigat in palatio apostolico». Mais toute mention de Herselt a disparu dans une requête suivante, celle du 21 décembre 1387, par laquelle Henri Basse est à la recherche d'un bénéfice appartenant à la collation du chapitre de Saint-Rombaut de Malines³⁶⁾. Nouvelle suppli-

²⁹⁾ H. NELIS, *op. cit.*, supplique n° 1012, p. 176. Ce Jean «de Hersele» est un prêtre séculier, curé de Herselt, appelé «de Angulo», nom rendu en néerlandais par de Haecnecke, de Hoernecke, de Haenaেকে. Le dossier conservé à Tongerlo emploie, à côté du nom latinisé, la forme néerlandaise «van Hoecnecke», la seule, croyons nous, qui fait sens.

³⁰⁾ H. NELIS, *op. cit.*, supplique n° 1023, p. 179.

³¹⁾ *Reg. Av.*, 236, fol. 46v°, H. NELIS, *op. cit.*, lettre n° 723, p. 510.

³²⁾ AAT, Chartes n° 914. cfr. *Reg. Vat.* 296, fol. 110-110v°, H. NELIS, *op. cit.*, lettre n° 980, p. 552, sous la date du 3 juin 1385.

³³⁾ L'enquête fut ordonnée dans la bulle *Orta dudum* du 15 juillet 1384 (AAT, Chartes, n° 915).

³⁴⁾ AAT, Chartes, n° 923.

³⁵⁾ H. NELIS, *op. cit.*, supplique n° 1422, p. 261.

³⁶⁾ H. NELIS, *op. cit.*, supplique n° 1454, p. 268.

que le 7 mars 1388 et silence absolu au sujet de Herselt. Peut-on lire dans cette demande l'amère déception de l'adepte fidèle de Clément VII? En tout cas, il se voit obligé de sortir sa grosse artillerie en rappelant le souvenir de tout ce qu'il a souffert pour la cause de la «vérité»³⁷).

Mais voici que, dans la lettre *Dudum pro parte* du 12 octobre 1394, Benoît XIII communique à son auditeur des causes contentieuses, maître Jean Faydici ou Fayditi³⁸), que le différend qui opposait jadis l'abbé de Tongerlo avec son religieux Jean Winter à Rudolphe Beyo ou Bayo, clerc d'Utrecht, qui prenait la relève de Henri Basse, avait été résolu, après le verdict de l'auditeur Helya de Esgallo du 6 septembre 1392, donnant au clerc utrechtlois le plein droit sur la provision du bénéfice de Herselt³⁹).

Retour aux anciennes positions aussi dans la bulle *Vite ac morum* du 16 octobre 1394⁴⁰). Rudolphe Beyo reçoit l'expectative d'un bénéfice appartenant à la collation du chapitre d'Arras «non obstante quod super parrochiali ecclesia de Herselle Cameracensis dioecesis in palatio apostolico litigat ...».

Qu'est ce qui a opéré cette volte-face? L'opportunisme dictant les sympathies au gré du propre avantage, les avocats de Tongerlo avaient eu recours à la curie romaine au cours du procès contre Henri Basse. Et puis, l'abbé Jean Brief de Grave, qui, lors de son accès au siège abbatial, avait demandé ses bulles de provision au pape avignonnais Clément VII, qui les lui avait octroyées le 24 novembre 1385⁴¹), effectuait, en 1388, ses paiements au pape romain Urbain VI⁴²).

Abbaye de Tongerlo
B-3180 Westerlo

L.C. VAN DIJCK, O. Praem.

³⁷) H. NELIS, *op. cit.*, supplique n° 1480, p. 272.

³⁸) H. NELIS, *op. cit.*, écrit «Joannes Fayditi», chanoine de Poitiers, (p. 592, 822, PAYE (p. 9, 404) «Faydici».

³⁹) PAYE, n° 31, p. 20. A noter que Mme Paye lit «de Hoerneke alias de Angulo» et que le mot «extra» manque avant l'abréviation *R(omanam) c(uriam)*. L'orthographe des noms constitue, sans aucun doute, un grand problème dans l'analyse de ces documents. Mais on s'étonne quand même de retrouver le nom «Beyo», conjugué de différentes manières dans le texte, sous la forme de «BEYNO» dans la *Table des noms de lieux et de personnes*, alors que le nom Rodulphus est signalé, dans la *Table*, tantôt au génitif (pp. 441, 388), tantôt à l'accusatif (p. 441, 385). On s'explique mal la présence, vers la fin du texte, d'un datif ou d'un ablatif: «constituit eodem Beyonem in omni iure».

⁴⁰) PAYE, n° 263, p. 134.

⁴¹) H. NELIS, *op. cit.*, Lettre n° 1082, p. 569.

⁴²) H. NELIS, *La collation des bénéfices ecclésiastiques en Belgique sous Clément VII (1378-1384)*, dans *Revue d'Histoire ecclésiastique*, XXVIII, 1932, p. 67.